



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées Orientales
COMMUNAUTE DE COMMUNES
ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS

N° DC2026-0004

D É C I S I O N

Portant attribution de la consultation afférente à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des négociations et acquisitions foncières dans le cadre de l'opération Camp del Caball

CC ACVI / SAFIT

Le Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211.10,

Vu la délibération n°DL2020-0202 du Conseil Communautaire en date du 31/07/2020 portant délégation d'attributions de l'organe délibérant au Président pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée (MAPA) et accords cadre ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le Code de la Commande Publique entré en vigueur au 1^{er} avril 2019, et notamment son article R2123-1,

Vu le guide interne de la Commande Publique de la CC ACVI,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Vu le dossier de consultation restreinte des entreprises portant sur la consultation afférente à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des négociations et acquisitions foncières dans le cadre de l'opération Camp del Caball,

Vu la procédure de consultation simple mise en œuvre conformément à l'article R.2142-5 du code de la commande publique en date du 06 mai 2025,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des négociations et acquisitions foncières dans le cadre de l'opération Camp del Caball,

Considérant le choix de l'entité adjudicatrice attribuant la présente consultation, à l'entreprise **SAFIT** (SIRET n°481 065 852 000 32), sise 58 Rue du Loun, à SAINT JEAN DE VEDAS (34 430),

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20260116-DC2026-0004-CC
Date de télétransmission : 26/01/2026
Date de réception préfecture : 26/01/2026

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER la présente consultation, portant sur réalisation de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre des négociations et acquisitions foncières dans le cadre de l'opération Camp del Caball, à la société **SAFIT** (SIRET n°481 065 852 000 32) sise 58 Rue du Loun, à SAINT JEAN DE VEDAS (34 430) et ce pour un montant de 4% des dépenses d'acquisition HT ou 1 500.00-€ HT minimum par unité foncière (mille cinq cent euros hors taxe, TVA en vigueur en sus).

ARTICLE 2 : DIT que la dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet de l'exercice en cours,

ARTICLE 3 : DE PRECISER que le présent acte fera l'objet d'une transmission au représentant de l'Etat et d'une notification auprès du titulaire du marché,

ARTICLE 4 : DE SIGNER toutes les pièces relatives à ce dossier,

ARTICLE 5 : DE PRECISER qu'il sera rendu compte lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire de la présente décision.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/01/2026

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le président
Antoine PARRA *Président par délégation*
le Directeur général des Services
Henri ESTEVE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire.